

Alors la motion principale étant mise aux voix, la question est résolue affirmativement.

Sur motion de M. *Mitchell*, secondé par M. *Bergin*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous règlements ou avis officiels concernant les pêcheries, et des instructions adressées aux officiers des pêcheries ou autres personnes commandant la prétendue force de police maritime du *Canada*, sous l'autorité de l'Acte des Pêcheries de 1868, concernant l'exploitation de la pêche par des citoyens des *Etats-Unis* jouissant en commun avec les pêcheurs canadiens de privilèges concédés par le Traité de *Washington*; les dites copies devant être accompagnées d'un exposé des divers cas dans lesquels les dits règlements ou avis ont été mis en vigueur, de la manière dont ils l'ont été et de l'effet de leur mise en force.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 2 avril 1886

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. *Hesson*,—la pétition de *William F. Smith* et autres, du comté de *Brandon*, *Manitoba*.

Par M. *Shakespeare*,—la pétition des chefs, conseillers et sauvages de la tribu *Nes-cagh* de la nation des *Thompson*, résidents sur la rivière *Waas*, *Colombie Anglaise*.

Par M. *Mackintosh*,—la pétition de la Chambre de Commerce d'*Ottawa*.

Par M. *Sproule*,—la pétition de *D. Macarthur* et autres; et la pétition de *S. J. Dawson* et autres.

M. *McLelan*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—Sommaire des relevés des compagnies d'assurance contre l'incendie et sur la marine de l'intérieur, pour l'année 1885. (*Documents de la session, No 14a.*)

M. *Pope*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre—les rapports de l'ingénieur en chef et du gérant général des chemins de fer de l'Etat; de l'agent du gouvernement fédéral dans la *Colombie Anglaise*, et de l'ingénieur qui a inspecté en personne le chemin de fer d'*Esquimalt* à *Nanaimo*. (*Documents de la session, No 62.*)

M. *Beaty*, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De *C. W. Moberly* et autres,—demandant une charte sous le nom de "La Compagnie du chemin de fer de *Kootenay*"; et de la Compagnie du chemin de fer de *Napanee*, *Tamworth* et *Québec*,—demandant certains amendements à sa charte.